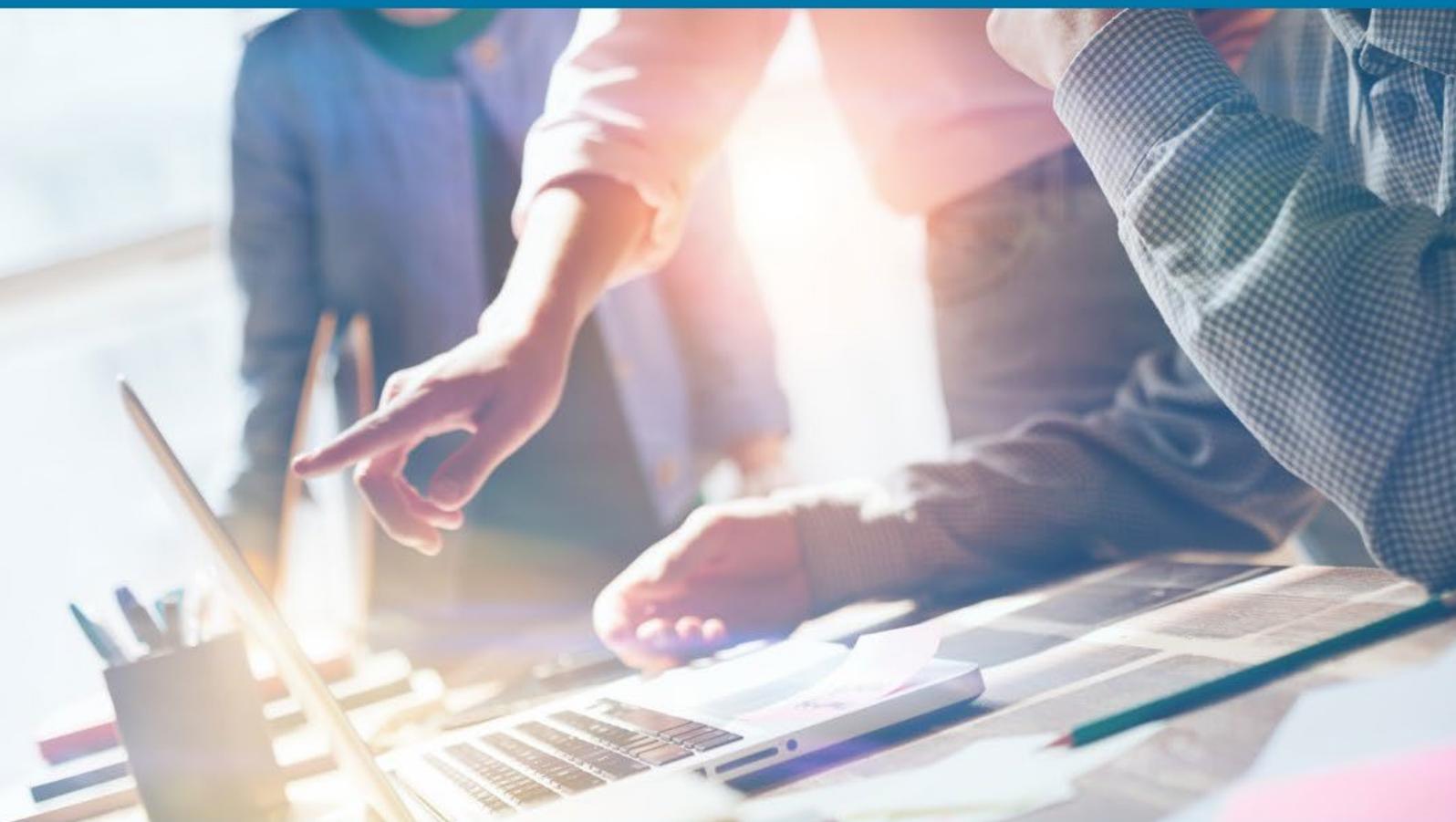


2024

RAPPORT DE GESTION

➤ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

I. DONNÉES JURIDIQUES3

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....5

III. LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL EN 20247

IV. RÉSULTAT DE L'EXERCICE8

V. FISCALITÉ9

VI. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 202410

VII. SOMMES DISTRIBUÉES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES.....13

VIII. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL13

IX. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS SOCIAUX14

X. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.....15

XI. PERSPECTIVES15

XII. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES16

G A C M S A

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 1 241 034 904,00 euros
RCS STRASBOURG 352 475 529
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen — 67000 Strasbourg

I. DONNÉES JURIDIQUES

A. CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Présidente

Mme Isabelle Chevelard

Vice – présidente

Mme Isabelle Pitto

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Alexandre Saada

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE OUEST

représentée par Mme Carole Le Moaligou

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DU SUD-EST

représentée par Mme Nathalie Noël

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par Mme Marie-Hélène Manczyk

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Daniel Baal

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI-ATLANTIQUE

représentée par M. Nicolas Habert

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Loïc Gaudin

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

représenté par M. Claude Koestner

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Jean-Pierre Morin

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par Mme Edwige Schmitt-Bortot

B. DIRECTOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Président

M. Nicolas Govillot

Membre

M. Éric Petitgand

Membre

M. Loïc Guyot

Membre

Mme Isabelle Soubari

C. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS

représenté par M. Sébastien Arnault

Cabinet KPMG SA

représenté par M. Anthony Baillet

D. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Les informations en matière de durabilité du GACM SA, ainsi que, le cas échéant des entreprises qu'il contrôle, sont intégrées dans le rapport sur la gestion du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale (société consolidante au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce), dont le siège social se trouve au : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg. À ce titre, le GACM SA n'est pas tenu d'incorporer ces informations dans son rapport sur la gestion du groupe.

Le rapport sur la gestion du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le rapport de certification des informations en

matière de durabilité sont incorporés au Document d'Enregistrement Universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, disponible à l'adresse : www.creditmutuel.com.

Les informations en matière de taxonomie verte en application du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sont également intégrées au sein du rapport sur la gestion du groupe de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ayant son siège social au : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg. Ce rapport est disponible à l'adresse : www.creditmutuel.com.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Changements dans la gouvernance

Depuis le 1er janvier 2024, Isabelle Chevelard, présidente du directoire de Targobank Allemagne, assure également la présidence du conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration d'ACM VIE SA, ACM VIE SAM et ACM IARD SA. Nicolas Govillot assure la présidence du directoire du GACM depuis le 15 avril 2024. Il a été nommé par le conseil de surveillance du 5 avril 2024 pour succéder à Pierre Reichert, membre et président du directoire, et dont il reprend également les mandats de dirigeant effectif au sein des principales entités d'assurance du GACM. Par ailleurs, il a été désigné président des conseils d'administration des entités du GACM en Belgique et en Allemagne.

Émission de dettes et versement d'un dividende exceptionnel

Dans le but de poursuivre l'optimisation de la structure de ses fonds propres et dans la continuité de l'émission inaugurale de dette subordonnée réalisée en 2021, le GACM SA a émis le 30 avril 2024 un milliard d'euros d'obligations sur le marché non réglementé Euronext Growth Paris.

Il s'agit d'une émission double-tranche composée de :

- 500 millions d'euros d'obligations subordonnées Tier 2 de maturité 20,5 ans avec une option de remboursement anticipé à 10,5 ans, portant intérêt au taux fixe annuel de 5,00 % jusqu'à la date de premier reset, notées Baa1 par Moody's ;
- 500 millions d'euros d'obligations *senior unsecured* de maturité 5 ans, portant intérêt au taux fixe annuel de 3,75 %, notées A3 par Moody's.

À la suite de l'assemblée générale réunie le 27 septembre 2024, GACM SA a procédé à la distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 1,0 milliard d'euros à ses actionnaires.

Confirmation des notations Moody's

En septembre 2024, l'agence de notation Moody's a confirmé les notes du GACM, avec perspectives stables :

- A1 pour ses deux filiales ACM VIE SA et ACM IARD SA ;
- A3 pour les dettes *senior unsecured* émises par la holding GACM SA ;
- Baa1 pour les dettes subordonnées émises par la holding GACM SA.

Cette confirmation reflète la solidité financière du GACM.

Acquisition de Crédit Mutuel Épargne Salariale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a réaffirmé, dans son nouveau plan stratégique, ses fortes ambitions sur les marchés des professionnels et des entreprises, notamment en matière d'épargne collective.

Afin de proposer aux entreprises et à leurs salariés des solutions associant protection sociale, retraite et épargne leur permettant de s'adapter aux récentes évolutions législatives sur le partage de la valeur (Loi PACTE de 2019 et ANI de février 2023), Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'allier l'expertise de sa filiale dédiée à l'épargne salariale, Crédit Mutuel Épargne Salariale SA (CMES) à celle du GACM.

Le GACM SA a ainsi fait l'acquisition au 31 décembre 2024 de 85 % du capital de CMES, précédemment contrôlée par le CIC. Le rapprochement entre les deux entités a été accompagné par le transfert des moyens matériels et humains (168 salariés) de CMES au GIE ACM au 1^{er} janvier 2025.

Constitution d'un écosystème de services en assurances de biens

Dans une démarche d'amélioration de l'expérience client et de maîtrise des coûts, le GACM a entrepris la constitution d'un écosystème de services en assurances de biens. En 2024, de premiers jalons ont été posés avec :

- d'une part, l'acquisition par GACM SA, en date du 12 juillet 2024, de la société Repartim SAS et de sa filiale Presta'Terre SARL, dédiées au dépannage et à la petite réparation dans le domaine de l'habitation ;
- d'autre part, le déploiement du concept innovant de Station Mobilités, porté par la filiale Auto Mobilité Services SAS. Il s'agit d'un site de proximité dans lequel un assuré peut déposer son véhicule sinistré en échange d'un véhicule de remplacement le temps de l'expertise et des réparations. L'activité a démarré en septembre 2024 sur le site pilote de Mulhouse.

Une holding dénommée ADB Ecosystème Holding SAS et filiale à 100 % du GACM a par ailleurs été constituée en décembre 2024 en vue de détenir les sociétés et/ou porter les participations considérées comme d'intérêt stratégique dans le secteur des services intégrés en assurances de biens.

Développement de l'activité en Allemagne

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce sa présence en Allemagne, premier marché international du groupe, en y développant une activité d'assurance.

La société ACM Deutschland AG, sise à Düsseldorf, a été constituée en 2023. Elle est la holding des futures sociétés d'assurance vie et non vie, ACM Deutschland Life AG et

ACM Deutschland Non Life AG, dont la procédure d'agrément par l'autorité de contrôle prudentiel allemande est en cours afin de démarrer une phase pilote au second semestre de 2025.

À fin 2024, GACM SA détient 51 % du capital et des droits de vote d'ACM Deutschland AG. Targo Deutschland GmbH, dont la filiale Targobank AG sera le distributeur des contrats d'assurance des deux filiales, détient les 49 % restants.

III. LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL EN 2024

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA) est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances dont l'activité principale consiste à acquérir et à gérer des participations, principalement dans des sociétés d'assurance et de réassurance. Le GACM SA n'a pas d'activité opérationnelle propre.

Le GACM SA est ainsi la société mère :

- des sociétés d'assurance vie :
 - ACM VIE SA (mixte) ;
 - ACM Belgium Life SA de droit belge ;
 - et International Crédit Mutuel Life (ICM LIFE) SA de droit luxembourgeois ;
- des sociétés d'assurance non-vie :
 - ACM IARD SA ;
 - Sérénis Assurances SA ;
 - ACM Belgium SA de droit belge ;
- de la société holding ACM Deutschland AG ;
- de diverses sociétés de services telles qu'ACM Courtage SAS et ACM Services SA. En 2024, le GACM a fait l'acquisition de la société Repartim SAS et a constitué la holding ADB Écosystème Holding SAS.
- de la société Crédit Mutuel Épargne Salariale SA, dont elle détient 85 % du capital depuis le 31 décembre 2024.

De plus, le GACM SA détient des participations dans d'autres sociétés :

- 10,0 % du capital du groupe d'assurance canadien Desjardins ;
- 30,0 % du capital de la société d'assurance tunisienne Astrée SA.

Enfin, le GACM est également lié par une convention d'affiliation à la société d'assurance mutuelle ACM VIE SAM.

IV. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat net social de l'exercice 2024 s'établit à 493 millions d'euros.

	(en millions d'euros)			
	2024	2023	Var.	Var. (%)
Produits d'exploitation	4	-	4	n/a
Produits financiers	542	1 394	- 852	- 61,1 %
<i>dont produits financiers de participations</i>	514	1 383	- 869	- 62,8 %
<i>dont différences positives de change</i>	-	1	- 1	- 100,0 %
<i>dont produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	24	7	17	n/a
Produits exceptionnels	2	336	- 334	- 99,5 %
Total des produits	547	1 731	- 1 183	- 68,4 %
Charges d'exploitation	9	2	6	n/a
Charges financières	49	17	32	n/a
<i>dont dotations aux amortissements et aux provisions</i>	5	1	4	n/a
<i>dont intérêts et charges assimilées</i>	43	15	28	n/a
<i>dont charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	-	-	-	n/a
<i>dont différences négatives de change</i>	1	1	-	-
Charges exceptionnelles	2	284	- 282	- 99,3 %
Impôts sur les bénéfices	- 5	2	- 7	n/a
Total des charges	54	305	- 251	- 82,3 %
Résultat net	493	1 425	- 932	- 65,4 %

Il est en repli de 932 millions d'euros, en raison principalement de la baisse des produits financiers (- 852 millions d'euros), qui intégraient en 2023 un dividende exceptionnel de 850 millions d'euros versé par ACM VIE SA. La baisse des dividendes ordinaires versés par les filiales d'assurance en 2024 est quant à elle compensée par la hausse des dividendes distribués par Desjardins Groupe d'Assurances Générales (+ 64 millions d'euros).

L'année 2023 avait également été marquée par la cession du GACM España et la réduction de capital de Foncière Masséna SA, qui avaient généré respectivement 43 millions d'euros et 11 millions d'euros de plus-values.

Le recul du résultat est amplifié par la hausse des charges financières (+ 32 millions d'euros), en lien avec les nouvelles dettes émises par la société en avril 2024 (d'un nominal de 1 milliard d'euros).

V. FISCALITÉ

Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA ;
- ACM VIE SA ;
- ACM VIE SAM ;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA ;
- AUTO MOBILITÉ SERVICES ;
- ACM SERVICES SA ;
- ACM COURTAGE SAS ;
- EXPERTIZEN SAS ;
- FONCIÈRE MASSÉNA SA ;
- IMMOBILIÈRE ACM SAS.

Le résultat fiscal du GACM SA est principalement composé des dividendes versés par ses filiales, exonérés à hauteur de 99 % (distributions au sein du groupe d'intégration fiscale) ou de 95 % (régime mère-fille).

L'impôt sur les sociétés du GACM SA, qui représente un produit de 5 millions d'euros à fin 2024, correspond à l'impôt calculé sur son résultat propre et tient compte des effets de l'intégration fiscale qui est réalisée à son niveau.

VI. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Détail du bilan actif

(en millions d'euros)

	2024	2023	% var
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations financières	4 501	4 414	2,0 %
Créances	94	49	92,8 %
Valeurs mobilières de placement	256	179	43,6 %
Disponibilités	-	-	-
Charges constatées d'avance	6	3	103,1 %
Prime de remboursement des obligations	4	1	158,0 %
Total	4 861	4 645	4,6 %

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

	2023	Affectation du résultat 2023	Autres mouvements 2024	2024
Capital	1 241	-	-	1 241
Prime de fusion	32	-	-	32
Prime d'apport	1 005	-	-	1 005
Réserve légale	124	-	-	124
Autres réserves	2	-	-	2
Report à nouveau	-	1 100	- 1 000	100
Résultat de l'exercice	1 425	- 1 425	493	493
Total des capitaux propres	3 830	- 326	- 507	2 997
Dividendes		326	1 000	

Analyse du Bilan

Au 31 décembre 2024, le total bilan s'établit à 4 861 millions d'euros (4 646 millions d'euros à fin 2023).

Les capitaux propres (avant affectation du résultat de 2024) s'élèvent à 2 997 millions d'euros, contre 3 830 millions d'euros à fin 2023.

Le résultat de l'exercice 2023 de 1 425 millions d'euros a permis de distribuer un dividende ordinaire de 326 millions d'euros. Le dividende exceptionnel de 1 000 millions d'euros versé en 2024 a été prélevé sur le report à nouveau.

Le montant net des immobilisations financières, dont la liste est donnée dans l'annexe aux comptes, est en augmentation de 87 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement par l'engagement par GACM SA de 204 millions d'euros supplémentaires dans le fonds de Révolution Environnementale et Solidaire (RES) lancé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2023 dans le cadre du dividende sociétal, portant son engagement total à

385 millions d'euros à fin 2024. L'augmentation des immobilisations financières est également liée à l'acquisition de 85 % du capital de Crédit Mutuel Épargne Salariale (11 millions d'euros) et de 100 % du capital de la société Repartim (8 millions d'euros), ainsi qu'à l'apport de 100 millions d'euros de capital à la structure ADB Ecosystème Holding SAS créée fin 2024. Ces mouvements sont en partie compensés par la cession de 34 % des actions ACM Deutschland AG à Targo Deutschland GmbH à leur valeur nominale, pour un montant de 136 millions d'euros.

Les créances concernent des positions issues de l'intégration fiscale pour 94 millions d'euros.

Le poste des valeurs mobilières de placement est composé d'OPCVM de trésorerie.

Engagements hors bilan

La société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 2 millions d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire.

Au poste « engagements donnés », la société enregistre les engagements donnés à l'égard de tiers du GIE ACM pour un montant de 0,5 million d'euros. Pour chiffrer cet engagement, il a été considéré que chaque membre du GIE retiendrait une fraction des dettes externes du GIE identique à sa part dans les charges de l'exercice remboursables au GIE.

Les délais de paiement clients et fournisseurs

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	-					-	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-						-					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	-						-					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 10 - Délais légaux : 60 jours fin de mois						- Délais contractuels : 0 jour - Délais légaux : 60 jours fin de mois					

VII. SOMMES DISTRIBUÉES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

(en euros)

Exercice		Dividende par action	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement	Nature du versement
2024	au titre de l'exercice 31/12/2023	4,07	325 871 746	-	en numéraire
	dividende exceptionnel	12,49	1 000 033 932	-	en numéraire
2023	au titre de l'exercice 31/12/2022	6,17	494 011 959	-	en numéraire
	dividende exceptionnel	7,74	619 716 784	-	en numéraire
2022	au titre de l'exercice 31/12/2021	5,00	400 333 840	-	en numéraire

VIII. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Au 31 décembre 2024, le capital souscrit est composé de 80 066 768 actions de 15,50 euros chacune, de même catégorie et intégralement libérées, soit un capital total de 1 241 millions d'euros.

Les principaux actionnaires de la société au 31 décembre 2024 sont :

- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) : 50,0 % du capital ;
- le Crédit Industriel et Commercial (CIC) : 16,1 % du capital ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe : 10,2 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie : 7,4 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest : 5,4 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan : 2,9 % du capital.

IX. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS SOCIAUX

Une réforme de la gouvernance a eu lieu au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, impactant le GACM.

Modifications survenues sur la composition du conseil de surveillance en 2024

La CFCM a désigné M. Daniel Baal en qualité de représentant permanent en remplacement de M. Éric Petitgand à compter du 1^{er} janvier 2024.

La CRCM Midi-Atlantique a désigné M. Nicolas Habert en qualité de représentant permanent en remplacement de M. Marc Vaujany à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le CIC a désigné M. Claude Koestner en qualité de représentant permanent en remplacement de M. Éric Cotte à compter du 1^{er} janvier 2024.

La CRCM Nord Europe a désigné Mme Marie-Hélène Manczyk en qualité de représentante permanente en remplacement de M. Benoît Gamand à compter du 1^{er} janvier 2024.

La BFCM a désigné M. Alexandre Saada en qualité de représentant permanent en remplacement de Mme Christelle Dantras à compter du 1^{er} janvier 2024.

La FCMCEE a désigné Mme Edwige Schmitt-Bortot en qualité de représentante permanente en remplacement de Mme Laurence Genet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les mandats des membres suivants ont pris fin au 31 décembre 2023 :

- la CRCM d'Anjou représentée par Mme Laurence Carde ;
- la CRCM de Normandie représentée par M. Stéphane François ;
- la CRCM Dauphiné-Vivarais représentée par Mme Marie-Rose Moulin ;
- la CRCM d'Île-de-France représentée par M. Raphaël Rebert ;
- la CRCM du Centre représentée par M. Christophe Simon ;
- la CRCM Méditerranéen représentée par M. Maurice Zirnhelt.

Modifications survenues sur la composition du directoire en 2024

Le mandat de membre du directoire de M. Daniel Baal a pris fin le 31 décembre 2023.

M. Éric Petitgand a été nommé en qualité de membre du directoire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les mandats de membre et président du directoire de M. Pierre Reichert ont pris fin à compter du 15 avril 2024.

M. Nicolas Govillot, déjà membre du directoire, a été nommé en qualité de président du directoire à compter du 15 avril 2024.

M. Loïc Guyot a été nommé en qualité de membre du directoire à compter du 15 avril 2024.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par M. Nicolas Govillot, président du directoire, M. Loïc Guyot, M. Éric Petitgand et Mme Isabelle Soubari, membres du directoire, ainsi que par les membres du conseil de surveillance, est donnée en annexe.

MM. Nicolas Govillot, Loïc Guyot, Éric Petitgand ainsi que Mme Isabelle Soubari, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération ni avantage en nature du GACM SA ou d'une autre société contrôlée par le GACM SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée aux membres du conseil de surveillance.

La société GACM SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

Mouvement de gouvernance post-clôture

Néant.

Mandats des commissaires aux comptes

Cabinet KPMG SA, représenté par M. Anthony Baillet, nommé lors de l'assemblée générale du 3 mai 2017 dont le mandat a été renouvelé le 10 mai 2023, pour une durée de six ans.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 6 mai 2020, pour une durée de six ans.

X. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Révision des instruments financiers DESJARDINS

Depuis 1989, un partenariat lie le GACM et Desjardins, plus grand groupe financier intégré de nature coopérative au Canada.

Le GACM détient une participation de 10 % en actions ordinaires dans la holding d'assurance non-vie de Desjardins (DGAG). Jusqu'au 31 décembre 2024, le GACM détenait également des actions de préférence émises pour une valeur totale de 114 millions de dollars canadiens (77 millions d'euros) ainsi qu'une dette subordonnée de 14 millions de dollars canadiens (9 millions d'euros).

Dans le cadre d'une échéance contractuelle prévue au 1^{er} janvier 2025, Desjardins a procédé au remboursement intégral de la dette subordonnée et des actions de préférence susvisées. Parallèlement, le GACM a souscrit une enveloppe de 200 millions de dollars canadiens (134 millions d'euros) de nouvelles actions de préférence.

Impact de la loi de finances pour 2025

La loi de finances pour 2025 a instauré une contribution exceptionnelle sur le bénéfice des grandes entreprises dont le chiffre d'affaires excède 1 milliard d'euros. Le groupe d'intégration fiscale, dont est membre le GACM, est redevable de cette contribution dont le montant est égal à 41,2 % de la moyenne de l'impôt sur les sociétés des exercices 2024 et 2025. Cette contribution exceptionnelle impactera les comptes en 2025. Le GACM, en tant que société mère du groupe, constatera une charge correspondant aux effets de la contribution liés à l'intégration fiscale.

XI. PERSPECTIVES

Application du Plan stratégique pour 2024-2027 « Ensemble Performant Solidaire »

Dans le cadre de l'application du plan stratégique 2024-2027 « Ensemble Performant Solidaire » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui affiche de fortes ambitions de développement en assurance, notamment celle d'équiper 8 millions de clients en assurance à horizon 2027, de nombreuses actions seront engagées en 2025.

Afin d'augmenter l'équipement des clients particuliers, il est prévu d'augmenter la production de contrats complémentaire santé, notamment auprès des jeunes retraités, en capitalisant sur le lancement prévu en 2025 d'une nouvelle offre, et d'accélérer la souscription en habitation et en prévoyance individuelle.

Dans l'optique d'améliorer l'efficacité opérationnelle et les taux de conversion de devis en contrats, la digitalisation des parcours de vente sera renforcée.

Sur le marché des professionnels et de l'entreprise, l'objectif est d'accompagner les clients dans leurs projets notamment avec le développement de l'épargne salariale et de l'épargne retraite.

À l'international, l'ambition est de déployer le modèle de bancassurance du groupe avec Targobank en Allemagne et Beobank en Belgique, tout en poursuivant le développement de la filiale d'assurance luxembourgeoise du GACM.

XII. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)

	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 241	1 241	1 241	1 241	1 241
Nombre d'actions émises	80 066 768	80 066 768	80 066 768	80 066 768	80 066 768
Opérations et résultats de l'exercice					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	157	549	422	1 429	493
Impôts sur les bénéfices	- 1	-	- 4	2	- 5
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	14	1	5
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	158	549	412	1 425	493
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,98	6,85	5,32	17,82	6,22
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,98	6,85	5,14	17,80	6,16
Dividende en euros attribué à chaque action (avant avoir fiscal)	-	18,73**	5,00	13,91**	16,56***

* dividende exceptionnel

** dont 7,74 euros de dividende exceptionnel

*** dont 12,49 euros de dividende exceptionnel

Fait à Strasbourg, le 21 mars 2025.